

POLITIQUE

A-010-P GESTION DES POLITIQUES

Date d'approbation :	le 28 février 2002	Résolution : 41-09
Date de révision :	le 29 mars 2008	Résolution : 102-05
Date de révision :	le 26 mai 2011	Résolution : 131-08
Date de révision :	le 23 juin 2017	Résolution : 172-14

Page 1 de 2

L'usage du masculin a pour but d'alléger le texte

1.0 PRÉAMBULE

Le Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales reconnaît l'importance de gérer efficacement les documents officiels du Conseil dans son rôle d'autorité décisionnelle du système d'écoles catholiques de langue française faisant partie de son territoire. À cette fin, la présente politique vise à préciser les éléments qui constituent les documents officiels qui doivent être conservés.

Dans un esprit de transparence et d'ouverture, le Conseil s'engage à afficher sur son site Internet les politiques et les directives administratives en vigueur, ainsi que tous les formulaires découlant d'une politique ayant trait aux élèves ou qui sont d'intérêt particulier pour les parents.

2.0 POLITIQUES

Les politiques sont des documents approuvés par les conseillers scolaires qui reflètent les orientations, la mission, la vision, les valeurs, les priorités et les objectifs du Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales. L'ensemble des politiques est conservé sur le site Internet du Conseil.

3.0 DIRECTIVES ADMINISTRATIVES

Les directives administratives précisent les attentes et les paramètres pour assurer la mise en œuvre des politiques dont elles découlent. Elles émanent du bureau de la direction de l'éducation et sont identifiées selon la codification des politiques. La direction de l'éducation peut également émettre des directives administratives sans lien avec une politique pour établir la façon de gérer des dossiers. L'ensemble des directives administratives est conservé sur le site Internet du Conseil.

4.0 FORMULAIRES

Les formulaires sont élaborés afin d'encadrer les politiques et les directives administratives dans le but d'uniformiser les pratiques du Conseil.